



BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE BOVIN, PORCIN & AVICOLE

**Réglementation & préconisations
relatives à l'environnement**

4936

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	7
■ Avertissement au lecteur	8
2. RÉGLEMENTATION	9
2.1. Rappels généraux	9
■ 2.1.1. Le permis de construire	9
■ 2.1.2. Le Règlement Sanitaire Départemental	10
■ 2.1.3. Les Installations Classées	10
2.2. Procédures	15
■ 2.2.1. La déclaration	15
■ 2.2.2. L'autorisation	15
2.3. Prescriptions techniques applicables aux installations soumises à déclaration	27
■ 2.3.1. Les règles d'implantation	21
■ 2.3.2. Les règles d'aménagement	26
■ 2.3.3. Les règles d'exploitation	32
■ 2.3.4. les délais de mise en conformité	42
2.4. Prescriptions techniques applicables aux installations soumises à autorisation	43
■ 2.4.1. Les règles d'implantation	43
■ 2.4.2. Les règles d'aménagement	46
■ 2.4.3. Les règles d'exploitation	52
■ 2.4.4. Délais de mise en conformité	62
2.5. Textes de référence	63
3. VOLUMES ET SURFACES DE STOCKAGE	65
3.1. les effluents des silos	65
3.2. Les effluents des installations de traite	67
■ 3.2.1. Origines	67

* .	■ 3.2.2. Quantités d'eaux blanches	67
	3.2.2.1. Matériel de traite	68
	3.2.2.2. Matériel de stockage du lait	68
	3.2.2.3. Volume global	68
:	3.2.2.4. Autres matériels	68
	■ 3.2.3. Quantités d'eaux vertes	68
	■ 3.2.4. Volumes de stockage à prévoir	69
	3.2.4.1. Eaux blanches	69
	3.2.4.2. Eaux vertes	69
	3.2.4.3. Autres produits	69
	3.3. les déjections animales	70
X	■ 3.3.1. Repères de production	70
	■ 3.3.2. Calendrier d'épandage et durée de stockage	72
	■ 3.3.3. Mode de répartition des déjections sur l'aire de vie des bovins	72
	■ 3.3.4. Dimensions des ouvrages de stockage	73
	3.3.4.1. Volumes et surfaces de stockage nécessaires selon les types de déjections	73
	3.3.4.2. Quantité de déjections produite en fonction du poids de l'animal, de son âge, du mode d'alimentation ou du niveau de production	73
	3.3.4.3. Fumiers	75
	3.3.4.4. Lisiers, purins et autres effluents liquides	81
	■ 3.3.5. Cas particuliers d'application	86
	■ 3.3.6. Tableaux des surfaces et volumes de stockage	88

4. RÉALISATION DES OUVRAGES DE STOCKAGE .. "2"

4.1 les différents types d'ouvrage en fonction des produits ..

3 î les principaux matériaux leur mise en œuvre,

et les bases techniques de la construction des ouvrages

■ 4.2.1. Les matériaux et leur mise en œuvre	99
4.2.1.1. Le béton	99
4.2.1.1.1. Réalisation des radiers en béton armé	102
4.2.1.1.2. Réalisation des parois verticales en béton armé	103
4.2.1.1.3. Réalisation des parois inclinées en béton armé	103
4.2.1.1.4. Réalisation des parois avec des blocs creux en béton (parpaings bancheurs)	104
4.2.1.2. Utilisation d'éléments préfabriqués	104
4.2.1.2.1. Le béton préfabriqué	104
4.2.1.2.2. La tôle galvanisée	104
4.2.1.2.3. Les tôles planes (acier vitrifié, plastifié, galvanisé)	105
4.2.1.2.4. Le bois	105
4.2.1.3. Utilisation des géomembranes	105
4.2.1.3.1. La géomembrane	105

4. 2. 1. 3. 2a couche de géotextile antipoinçonnement	106
4. 2. 1. 3. 3e système de drainage des liquides et des gaz	107
■ 4. 2. 2 Compatibilité entre matériaux et types d'ouvrages de stockage	107
4. 2. 3 Bases techniques et recommandations générales pour la mise en place des ouvrages de stockage	111
4. 2. 3. 1 Délimitation de l'emprise, des voies d'accès et travaux préparatoires	111
4. 2. 3. 2 Terrassements	112
4. 2. 3. 3 Évacuation des eaux souterraines, drainage	113
4. 2. 3. 4 Fondations et poussées	115
4.3 les ouvrages annexes	117
■ 4. 3. 1 Dispositifs de sécurité	117
■ 4. 3. 2 Dispositif de contrôle de l'étanchéité	117
■ 4. 3. 3 Couverture des ouvrages de stockage	118
■ 4. 3. 4 Réseau des eaux pluviales	118
■ 4. 3. 5 Autres ouvrages annexes	118
4.4 Obligations techniques et esthétiques	120
□ 4. 4. 1 Étude hydrogéologique, lieu d'implantation	120
□ 4. 4. 2 Obligations techniques relatives à l'ouvrage lui-même	120
■ 4. 4. 3 Obligations esthétiques, insertion dans le paysage	121
4.5. Responsabilité en matière de construction des ouvrages	121

5. EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES À L'AVICULTURE 723

5.1 Les cages d'élevage et les systèmes d'évacuation des déjections 123

■ 5.1.1. Le système «flat deck»	123
■ 5. 1. 2 Les cages californiennes	124
■ 5.1.3. Les cages compactes	124
■ 5. 1. 4 Les batteries de cages	126

5.2 Conséquences sur le stockage des déjections 127

ANNEXES 731

■ Annexe 1 Surfaces de référence	131
■ Annexe 2 Règles d'implantation	134
■ Annexe 3 Règles d'aménagement des bâtiments	135
■ Annexe 4 Règles ayant des conséquences pratiques sur les aspects agronomiques	137

INDEX 739

1. INTRODUCTION

Les risques de nuisances vis-à-vis du voisinage et de pollution des eaux proviennent en exploitation d'élevage de la plus ou moins grande maîtrise de la gestion des effluents qui en sont issus.

Cette maîtrise dépend de la conception et du fonctionnement des installations mais aussi de la gestion des effluents utilisés par épandage sur les terres agricoles.

Les règles minimales pour assurer cette maîtrise sont celles édictées par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

La présente publication réalisée, par l'institut de l'Élevage, l'ITAVI et le CEMACREF, en collaboration avec l'Institut Technique du Porc, a pour objectif de présenter cette réglementation en l'éclairant de commentaires et d'exemples ; elle contient également des prescriptions et recommandations nécessaires aux choix et à la réalisation des ouvrages de stockage, avec le souci principal qu'ils restent durablement stables et étanches.

Y sont traités les élevages bovins, porcins et avicoles avec un chapitre spécifique sur les équipements utilisés en aviculture.

Elle complète et remplace le document Bâtiments d'élevage bovin et porcine - Réglementation et préconisations relatives à l'environnement publié en 1993.

Cette publication est destinée, outre aux éleveurs eux-mêmes, à tous les partenaires impliqués dans des travaux d'aménagement et de construction des bâtiments d'élevage, qu'il s'agisse des administrations, des organismes de conseil et de financement ou des entreprises.

L'utilisation judicieuse des informations qu'elle contient doit permettre aux éleveurs de réaliser ces travaux en répondant aux exigences de qualité aujourd'hui renforcées.

C'est de ces travaux, de leur conception à leur réalisation, que dépendent l'efficacité et, souvent, la possibilité même de mise en œuvre de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Avertissement au lecteur

Ce document a pour objet d'expliciter de façon synthétique les textes de la réglementation des installations classées d'élevage de bovins, de porcins, et de volailles soumis au régime de la déclaration ou de l'autorisation. Il est organisé autour d'un seul texte pour les arrêtés de déclaration, et d'autorisation, qui ont le même fondement. Les spécificités propres à chaque espèce sont précisées chaque fois que nécessaire.

Dans les commentaires, les caractères en italique correspondent à des textes émanant du Ministère de l'Environnement.

Dans la partie concernant le régime de l'autorisation, le lecteur est renvoyé aux articles du régime de déclaration, chaque fois que ces articles sont identiques. Seuls les éléments propres au régime de l'autorisation y sont donc explicités. Le lecteur veillera à bien prendre en compte les différents renvois.